

Pôle communication

Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 1<sup>er</sup> décembre, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté un projet de loi du pays ; arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 46 arrêtés et examiné 32 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur deux projets de décret.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant modification de la partie législative des livres III et V du Code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (dérogation et simplification de la demande d'agrément).

> *Voir le communiqué détaillé « Réforme du Code des assurances ».*

### Projet de loi du pays

---

#### **Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays modifiant l'assiette des cotisations sociales au régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM).

> *Voir le communiqué détaillé « Modification de l'assiette des cotisations sociales au RUAMM ».*

## Projets de délibération du Congrès

---

### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Joseph Manauté, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

*> Voir le communiqué détaillé « Proposition d'adhésion à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ».*

### **Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui renouvelle l'autorisation d'exploitation du bingo de Nouméa par la société australe d'animation touristique (SAAT), pour une durée de 10 ans, soit jusqu'en 2026. Le cahier des charges était arrivé à échéance le 30 avril 2021. Le nouveau cahier des charges est identique au précédent. Il autorise le jeu de bingo, lequel fonctionne sans interruption du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Il prévoit le versement à la commune d'un prélèvement égal à 10 % du produit des jeux.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui corrige une erreur de nom dans la délibération n° 163 du 28 juin 2021 autorisant diverses opérations domaniales.

## Délibérations du gouvernement

---

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire) et diverses juridictions (pour huit affaires).

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fait l'acquisition d'une œuvre d'art contemporain de l'artiste Akko (Delphine Tetenoire), symbolisant la lutte contre les violences conjugales et sexuelles. L'œuvre a été exposée à l'occasion de la Journée internationale contre les violences à l'égard des femmes (initiée dans le cadre de la poursuite du Grenelle contre les violences conjugales).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué sa contribution obligatoire d'un montant de 483,1 millions de francs aux dépenses de fonctionnement des classes des premier et second degrés de l'enseignement privé sous contrat d'association (forfait d'externat de la direction diocésaine de l'enseignement catholique), au titre de l'exercice 2021. Cette somme était inscrite au budget primitif.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 563 770 francs de subventions au projet d'école « Renforcer les pratiques de lecture et les compétences de bases en mathématiques », au titre de l'exercice 2021. Cette somme va permettre de commander une liste d'ouvrages de littérature jeunesse qui seront livrés aux classes des écoles primaires publiques inscrites au projet.

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé deux étudiants en chirurgie dentaire (ayant réussi leur cinquième année d'odontologie) à effectuer des remplacements temporaires en chirurgie dentaire, sur avis favorables de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'une officine de pharmacie – la sixième de la commune de Païta qui compte plus de 24 000 habitants. Elle sera installée dans le futur centre commercial « Jardins de la Gare », route du Mont-Mou, près du site de l'ancienne gare.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 3 du budget 2021 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). Elle modifie les inscriptions budgétaires pour la section de fonctionnement pour un montant global de 462 876 537 francs équilibré en dépenses et en recettes. La section d'investissement n'est pas impactée. Le budget global est arrêté à la somme de 48,9 milliards de francs, dont :
  - fonctionnement : 45,9 milliards de francs ;
  - investissement : 3 milliards de francs. Cette dernière section présente un suréquilibre de 2,13 milliards.

## **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé le renouvellement de 17 licences de pêche dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie à 6 armements. Il s'agit de licences de pêche à la palangre horizontale dérivante (thons et espèces associées).

*> Voir le communiqué détaillé « Renouvellement des licences de pêche dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ».*

## **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les représentants des organisations professionnelles et syndicales, et des associations de protection de l'environnement au comité consultatif des mines.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de prendre en charge le règlement de deux sinistres liés au mauvais état de la chaussée.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3 millions de francs au Groupement d'intérêt économique SERAI pour financer la collecte, le traitement et l'exploitation des informations géographiques du grand Nouméa.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1063/GNC du 11 août 2021 portant suspension des programmes d'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie en vue de limiter la propagation du Covid-19. Cette suspension initialement prévue le 31 décembre 2021 a été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

*> Voir le communiqué détaillé « Fin de la suspension des vols ».*

## **Au visa de Gilbert Tyuienon et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 574 738 francs à la province Sud, constituant le 5<sup>e</sup> appel de fonds de la convention particulière relative à l'amélioration de la route Thio-Canala (opération n° I-2 du contrat de développement Inter-Collectivités 2017-2021 d'un montant global de 106,48 millions de francs).

## **Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste dite « d'excellence sportive », nommant les sportifs des catégories « performance » et « avenir » ainsi que les officiels techniques, sur proposition du comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOS-NC). L'inscription sur cette liste d'excellence ouvre droit à un congé exceptionnel, nécessaire pour participer aux diverses compétitions sportives.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'attribuer une aide de 5 300 000 francs supplémentaires destinée à accompagner les meilleurs sportifs calédoniens classés sportif de

haut niveau en catégorie « Élite, Senior ou Jeune », les sportifs « Espoir, Collectif national » et/ou les sportifs en pôle en Métropole. Un premier arrêté de 26 300 000 francs avait déjà été pris en ce sens.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné neuf personnalités qualifiées au conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE), après avis des présidents des assemblées de province :
- Mme Rosanna ROY ;
  - M. Patrick OLLIVAUD ;
  - M. Christian ROCHE ;
  - M. Gaston POIROI ;
  - M. Jean-Louis d'ANGLEBERMES ;
  - M. Noël WAHUZUE ;
  - M. Melito FINAU ;
  - M. Yves GOYETCHE ;
  - M. Louis-José BARBANÇON.

La précédente mandature (2016-2021) étant arrivée à échéance le 14 avril 2021, il convenait de procéder au renouvellement du CESE pour la mandature 2021-2026.

### **Au visa de Mickaël Forrest, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 500 000 francs de subventions aux porteurs de projets d'espaces publics numériques (EPN) dans le cadre du programme « Case numérique ». Depuis 2015, le gouvernement se propose d'accompagner des EPN à mieux s'organiser, à se structurer et à se professionnaliser afin de présenter les conditions nécessaires pour l'obtention en 2022 du label « Case numérique », garant de qualité.

### **Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé le versement de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie, soit 40 millions de francs, au fonctionnement de sept organisations syndicales de salariés représentatives (UT/CFE-CGC, USOENC, USTKE, FSFAOFP, CSTS-FO, COGETRA-NC, CSTNC).

Les sommes allouées aux syndicats sont attribuées en fonction du nombre de voix obtenues lors des élections professionnelles (689 655 francs par tranche de 500 voix). Elles sont conditionnées par la signature d'une convention et sont octroyée pour les dépenses relatives au fonctionnement interne des organisations et aux actions de formations de leurs adhérents.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » (allocation de chômage partiel renforcé) :
- 21 entreprises confrontées à une baisse d'activité durant les périodes de confinement. Cette baisse d'activité a pu se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail ;
  - huit entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le

- lieu de travail soit en télétravail durant les périodes de confinement ;
  - 79 entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement ;
  - 26 entreprises et employeurs de personnel de maison dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant les périodes de confinement ;
  - Trois entreprises qui en demandent le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 décembre 2021, justifiant de difficultés économiques importants, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation, conséquences de la crise Covid-19.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation exceptionnelle au repos dominical pour les entreprises du secteur du commerce pour motifs économiques. Cette modification permet aux commerçants de ne pas répéter les demandes de dérogations auprès de l'autorité administrative pour une ouverture les dimanches liés aux fêtes commerciales, calendaires (grand-rendez-vous commerciaux, foires, salons, anniversaires, festivités de Noël...) et les périodes de soldes de fin d'année.

Pour tenir compte de l'urgent besoin de relance économique, un projet de délibération en cours d'élaboration proposera de compléter la liste des secteurs autorisés à ouvrir le dimanche aux entreprises du commerce pour les fêtes annuelles, les événements commerciaux listés par arrêté et les dimanches du mois de décembre.

Toutefois, compte tenu des délais nécessaires à l'adoption d'une délibération du Congrès et pour tenir compte de l'opportunité que représentent les fêtes de fin d'année pour les entreprises déjà durement touchées par les conséquences du Covid-19, il est proposé, dans l'attente et à titre exceptionnel, d'accorder, par arrêté du gouvernement, une dérogation aux entreprises du secteur du commerce, pour une durée limitée (du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021).

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions d'un montant global de 43,3 millions de francs aux communes pour la mise en œuvre du programme de modernisation des antennes. Ce financement doit permettre le passage des émetteurs 30-3-TV-Trans vers la haute définition, grâce à la rénovation et l'ajout d'équipements permettant l'émission d'un second canal de diffusion. Les six communes concernées sont : Thio, Kouaoua, Canala, Touho, Hienghène et Koné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 160 millions de francs de subventions exceptionnelles aux communes de la Nouvelle-Calédonie pour 2021. Suite à une décision du tribunal administratif concernant les crédits de réajustement du FIP : 29 communes devaient rembourser un trop perçu. Dix ont demandé une remise gracieuse (Boulouparis, Dumbéa, Farino, Koné, Koumac, La Foa, Lifou, Mont-Dore, Païta et Yaté).

Compte tenu de la difficulté pour les communes de rendre le trop-perçu, il est proposé de leur apporter une aide financière et un échelonnement du remboursement de leur dette (d'un montant total de 683 millions de francs) sur plusieurs années. Ces modalités permettront à la Nouvelle-Calédonie de lisser la dépense sur son budget.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2 millions de francs à CALEDONIA pour développer des modules d'éducation à l'image et aux médias et produire une série de programmes de sensibilisation diffusée sur son antenne et sur les réseaux sociaux, associée à l'intervention de journalistes et de professionnels de l'image, notamment en milieu scolaire. L'enjeu : apprendre à décrypter l'information.

## Arrêtés de nomination

---

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Pascal Laborde, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, au poste de directeur du lycée Michel-Rocard de Pouembout, établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie. Il était directeur par intérim depuis le 23 février 2021.

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Marie-Laure Mestre directrice de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Elle occupait cette fonction par intérim depuis novembre 2018.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Arnaud Huc chef de service adjoint du service du marché intérieur et des investissements de la direction des Affaires économiques par intérim pour la durée du congé de Maeva Leroux, l'actuelle chef du service.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Marielle Jadiman chef du service administratif de la direction de l'Aviation civile à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Elle occupait ce poste depuis 3 ans.

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Betty Audié directrice de la caisse locale de retraites, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 3 ans.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Jérôme Spierckel chef du service des systèmes informatisés de la direction des Ressources humaines de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Karl Chalier chef du service recrutement de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

## Arrêtés de désignation

---

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné ses représentants au sein des instances de l'Aquarium de Nouméa :

- au comité de pilotage du conseil d'administration : Joseph Manauté, titulaire, et Jérémie Katidjo, suppléant ;
- au conseil d'administration : Mickaël Forrest, titulaire, et Laurie Humuni, suppléante.

\* \*  
\*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorables sur une demande de visa de long séjour, 13 demandes de titre de séjour dont cinq au motif « vie privée, vie familiale ». Il a également accordé six autorisations de travail, en a renouvelé six et en a modifié une.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à l'adaptation du fonds de solidarité pour le mois d'octobre 2021 à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret modifiant les dispositions du Code électoral concernant le vote par procuration et portant diverses modifications du Code électoral.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.